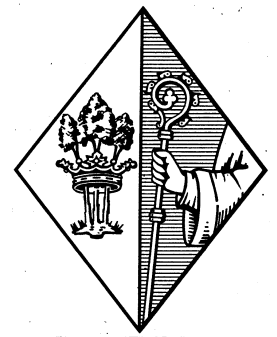


REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE FOREST



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Place Saint-Denis**
Identité du demandeur : **Commune de Forest**
Objet de la demande : **EN9**
dossier de base stratégique pour le Contrat de Quartier Durable Abbaye

L'enquête publique se déroule du **12/09/2014** au **26/09/2014**

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mardi 07 octobre 2014** à la maison communale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté au **service URBANISME-ENVIRONNEMENT - chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles** :

- Du lundi au jeudi de **8h00' à 16h (le jeudi jusqu'à 20h)**
- Le vendredi de **8h00' à 12h**
- Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet peut être également consulté sur : <http://www.forest.irisnet.be/fr/services-communaux/contrats-de-quartier/cqdabbaye>

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21**

Les observations et réclamations au sujet du dossier doivent être adressées au plus tard le **26/09/2014**:

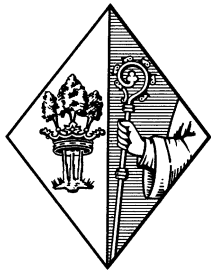
- par écrit : **Secrétariat de la Commission de concertation**
chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles
- à l'adresse e-mail : **cc@forest.irisnet.be**
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet auprès du **service URBANISME-ENVIRONNEMENT - chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la commission de concertation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME-ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Par le Collège :
Le Secrétaire ff,
(s) B. MOENS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) J.-C. ENGLEBERT



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme – Environnement
Stedenbouw - Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - EN9

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application du 3 juillet 1992 réglant les actes et travaux soumis aux mesures particulières de publicité, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestigt aangeplakt te hebben, overeenkomstig de B en toepassingsbesluiten van 3 juli 1992 tot regeling van handelingen en werken die aan de speciale regelen van openbaarmaking onderworpen, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager :

bien sis :

goed gelegen :

PLACE SAINT-DENIS

A Forest - Te Vorst,

.....

